

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3114

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 12

Après l’alinéa 69, insérer l’alinéa suivant :

« VI *bis*. – Le 8° de l’article L. 520-6 du code de l’urbanisme est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination tirant les conséquences de la suppression des ZFU-TE prévue à l'article.